



Notice annuelle

Le 11 décembre 2013

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

En ce qui a trait aux avantages attendus de l'acquisition des sociétés MRS et de celle de la Compagnie de fiducie AGF (Fiducie AGF) et aux déclarations de la Banque à l'égard de l'augmentation du résultat par suite de ces transactions, ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la possibilité que les synergies ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et la réaction des clients de B2B Banque ou de ceux des sociétés MRS et de la Fiducie AGF face aux transactions; et le fait que la direction doive consacrer beaucoup de temps aux questions relatives aux acquisitions.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

TABLE DES MATIÈRES

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
1.1 Nom, adresse et constitution.....	4
1.2 Liens intersociétés	4
2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	5
2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices.....	5
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	8
3.1 Description générale de l'activité	8
3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise	9
3.3 Facteurs de risque	11
4. DIVIDENDES.....	12
5. STRUCTURE DU CAPITAL.....	13
5.1 Description générale de la structure du capital	13
5.2 Notations (attribuées par les agences de notation).....	13
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	16
6.1 Cours et volume des opérations	16
7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	18
7.1 Nom, poste et titres détenus	18
7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions.....	20
8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	20
8.1 Poursuites.....	20
9. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES ...	20
10. CONTRATS IMPORTANTS.....	20
11. INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	21
11.1 Nom des experts	21
12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	21
12.1 Mandat du comité d'audit.....	21
12.2 Composition du comité d'audit.....	21
12.3 Formation et expérience pertinentes	21
12.4 Politiques et procédures d'approbation préalable	23
12.5 Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie).....	23
13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	24
ANNEXE A.....	25
ANNEXE B.....	27

<p><i>Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2013. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.</i></p>

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec), Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 comme société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Les principales filiales de la Banque sont :

- B2B Banque
 - B2B Banque Services financiers inc.
 - B2B Banque Services aux intermédiaires inc.
 - B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.
 - B2B Trustco
- BLC Gestion de placements inc.
 - V.R. Holding Insurance Company Ltd
- BLC Services financiers inc.
- BLC Trust
- Trust La Laurentienne du Canada Inc.
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

La Banque détient, directement ou indirectement, 100 % des actions émises et en circulation de toutes ces filiales. Toutes ces filiales sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de B2B Banque Services financiers inc., B2B Banque Services aux intermédiaires inc. et B2B Banque Services de valeurs mobilières inc., qui sont constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), et de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée en vertu d'une loi de la Barbade. La Compagnie de fiducie AGF, filiale de B2B Banque, a fusionné avec cette dernière en date du 1^{er} septembre 2013.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice financier 2011

L'exercice financier 2011 a été marqué par le 165^e anniversaire de fondation de la Banque. Encore une fois, la Banque a affiché de bons résultats, démontrant la qualité déployée dans la mise en œuvre de son plan d'affaires.

La Banque a continué de se démarquer par sa proximité avec ses clients et son haut niveau de qualité de service, de même que par ses positionnements distinctifs dans les marchés où elle évolue.

De nombreuses initiatives ont été développées au cours de l'exercice financier :

- Le 2 septembre 2011, B2B Trust (devenu B2B Banque), filiale de la Banque, a annoncé qu'elle avait l'intention de faire l'acquisition de 100 % de Compagnie de fiducie M.R.S. et de M.R.S. Inc. (les « sociétés MRS ») par une transaction d'achat d'actions. Cette transaction s'est complétée le 16 novembre 2011. B2B Trust est devenu un fournisseur de premier plan de produits et services destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens. Les entités combinées sont au service de plus de 22 000 conseillers et affichent 6 milliards \$ de prêts, 10 milliards \$ de dépôts et 25 milliards \$ d'actifs sous administration.
- Le 2 septembre 2011, la Banque et Placements Mackenzie ont également annoncé leur intention de conclure une entente de distribution de fonds communs de placement Mackenzie et cette entente a été signée le 14 octobre 2011. Selon l'entente, la Banque, en tant que distributeur principal, distribue maintenant une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie depuis la mi-janvier 2012.
- Le 2 décembre 2010, la Banque a relocalisé une succursale à Québec dans des locaux entièrement rénovés, une évolution de son concept de boutique de services financiers. Une nouvelle approche qui fait appel à un aménagement novateur au design épuré et chaleureux qui prône la simplicité, l'accessibilité, la proximité et l'accompagnement du client. Une deuxième succursale de l'évolution de ce concept a été ouverte à Longueuil le 24 octobre 2011.
- Le 18 janvier 2011, la Banque a ouvert un centre de recrutement permanent, la Station Carrière Banque Laurentienne, situé à l'intérieur de la station de métro Berri-UQÀM. Ce centre de recrutement est une première dans l'industrie bancaire canadienne. Le concept vise l'attraction de nouveaux talents dans le but de soutenir la croissance de la Banque.
- En mars 2011, la Banque a annoncé un important programme d'investissements dans son réseau de succursales, c'est donc la majorité de son réseau de succursales qui aura été rénovée.

Le succès de la Banque a été reconnu de diverses façons tout au long de l'exercice financier :

- M. Réjean Robitaille, le président et chef de la direction de la Banque, s'est classé au 4^e rang parmi les personnes les plus influentes du milieu financier québécois selon un classement sanctionné et publié par la revue Finance et investissement.
- L'attention soutenue que la Banque accorde à ses clients lui a valu d'être reconnue, pour une troisième année consécutive, la deuxième institution bancaire la plus admirée au Québec, selon les résultats d'un sondage Léger Marketing.

- La satisfaction des clients a été soulignée en 2011 par J.D. Power dans le cadre de son sondage annuel auprès des clients particuliers. La Banque s'est en effet classée au 2^e rang parmi les grandes banques canadiennes.
- En octobre 2011, la Banque a été sélectionnée parmi les gagnants du concours des 10 cultures d'entreprise les plus admirées au Canada (Canada's 10 Most Admired Corporate CulturesTM), région Québec et Canada Atlantique, présenté par Waterstone Human Capital.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2011 se retrouvent aux pages 22 à 69 du Rapport annuel 2011.

Exercice financier 2012

En 2012, la Banque a réussi à se démarquer et à enregistrer des résultats records et ce, pour une sixième année consécutive malgré un environnement rempli de défis, liés notamment à l'incertitude économique et aux faibles taux d'intérêt. La Banque a su s'adapter à cet environnement en se servant de son ingéniosité et de son agilité, ce qui lui a permis d'afficher des taux de croissance parmi les plus élevés de l'industrie dans pratiquement tous ses secteurs d'activité.

De nombreuses initiatives ont été développées au cours de l'exercice financier :

- Le 16 novembre 2011, B2B Trust (devenu B2B Banque), filiale de la Banque, a complété l'acquisition des sociétés MRS, soit 100 % de Compagnie de fiducie M.R.S. et de M.R.S. Inc. Le prix d'acquisition à la date de clôture était de 199 millions \$, basé sur une valeur aux livres des capitaux propres de 149 millions \$ et une prime de 50 millions \$.
- Le 1^{er} août 2012, la Banque a annoncé que sa filiale B2B Banque avait complété l'acquisition de la Compagnie de fiducie AGF pour une contrepartie correspondant à la valeur comptable nette estimée de la société à la clôture, soit environ 248 millions \$. La conclusion de l'entente avait été annoncée le 6 juin 2012.
- L'année 2012 a été riche en accomplissements sur le plan de la capitalisation. La Banque a procédé à des émissions totalisant 480 millions \$ en 2012 afin de maintenir la qualité des ratios de capital, en regard du cadre normatif sur les fonds propres à risque de Bâle élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III et compte tenu des acquisitions. Une émission d'actions ordinaires de 60 millions \$ a été complétée en février 2012, suivie d'un placement privé pour un produit net d'environ 115 millions \$. En octobre 2012, la Banque a procédé à des émissions de 100 millions \$ d'actions privilégiées et une émission de billets à moyen terme d'un montant de 200 millions \$. Enfin, un programme de réinvestissement des dividendes a été mis en place à l'automne 2012, grâce auquel les porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées peuvent réinvestir leurs dividendes en actions ordinaires et bénéficier d'un escompte pouvant atteindre 5 % dans le cas d'actions émises par la Banque. Toutes ces mesures ont pour effet de consolider la capitalisation et les assises financières de la Banque.
- Le 9 juillet 2012, B2B Trust, a annoncé qu'elle se prorogait en banque à charte fédérale de l'annexe I sous le nom de B2B Banque.
- Le 29 juin 2012, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. a annoncé l'expansion de sa plate-forme au sein de sa division Institutionnel – Actions en ouvrant un bureau à Winnipeg au Manitoba avec l'embauche d'une équipe de services bancaires d'investissement.

- La Banque a poursuivi l'optimisation de son réseau de succursales en ouvrant, en 2012, une nouvelle boutique de services financiers de deuxième génération à Laval et en relocalisant celle de Repentigny dans de nouveaux locaux entièrement rénovés.
- Le 16 mai 2012, les employés de la Banque ont accepté les dispositions d'une entente de principe en vue du renouvellement de la convention collective intervenue entre la Banque et le syndicat représentant ses employés. La nouvelle convention collective d'une durée de six ans sera valide jusqu'au 31 décembre 2017.
- Le succès de la Banque a été reconnu en novembre 2012 par la société Knightsbridge qui a annoncé que la Banque figurait parmi les dix lauréats nationaux du nouveau programme Promoteurs de passion du Canada. Ce programme rend hommage aux organisations qui, grâce à la passion, l'énergie, l'intensité et la persistance qui les animent au quotidien, génèrent des résultats supérieurs. Ce prix démontre qu'une banque peut réaliser sa mission tout en conservant son caractère humain et en créant des liens de proximité avec ses clients.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2012 se retrouvent aux pages 31 à 78 du Rapport annuel 2012.

Exercice financier 2013

En 2013, la Banque a réussi à enregistrer un résultat net ajusté record pour une septième année consécutive, malgré un environnement marqué notamment par la persistance de faibles taux d'intérêt, par des contraintes réglementaires plus importantes et par l'incertitude économique. La Banque met à profit son agilité, ainsi que sa stratégie ciblée et ses capacités d'exécution, tout comme elle adapte ses stratégies pour soutenir sa croissance et son développement dans ses principaux secteurs d'affaires.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours du dernier exercice financier :

- Le 15 mars 2013, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A, série 9, au prix de 25,00 \$ par action, afin d'optimiser sa structure de capital.
- Le 20 mars 2013, la Banque a annoncé la nomination de Mme Isabelle Courville au poste de présidente de son conseil d'administration.
- La Banque a établi un partenariat avec le Réseau FADOQ, le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus au Québec, et le Réseau des ingénieurs de Québec. Grâce à ces partenariats, la Banque utilise son offre initiale de cartes de crédit afin de proposer des services et produits financiers à de vastes bassins de clients potentiels.
- En juin 2013, une réorganisation a entraîné le transfert des activités touchant les PME des Services aux particuliers vers le secteur qui dessert les clients commerciaux.
- Le secteur d'activités Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a élargi ses services à sa clientèle institutionnelle par l'ajout d'une équipe de syndication.
- En août 2013, la Banque a lancé un nouveau site transactionnel aux fonctionnalités accrues, qui a été bien accueilli par la clientèle.

- À l'intérieur du segment de financement commercial et immobilier, de nouvelles spécialisations ont été ajoutées, notamment dans le secteur manufacturier et le domaine de l'énergie et des infrastructures. Dirigées par des spécialistes possédant une expertise de chaque industrie, ces spécialisations sont en cours de déploiement dans l'ensemble du Canada.
- Le 1^{er} septembre 2013, B2B Banque a complété sa fusion avec la Compagnie de fiducie AGF, regroupant les activités des deux entreprises sous la bannière de B2B Banque. L'intégration des systèmes et du personnel se poursuit.
- En octobre, la Banque a annoncé l'ajout de produits de crédit-bail à la gamme de solutions de financement offerte à ses clients commerciaux. L'expansion du crédit-bail offre une nouvelle alternative aux entreprises partout au Canada pour l'acquisition de leurs équipements.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2013 se retrouvent aux pages 18 à 66 du Rapport annuel 2013.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale de l'activité

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire pancanadienne. Elle gère un actif au bilan d'environ 34 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 38 milliards \$. Au 31 octobre 2013, la Banque comptait près de 4 000 employés sur une base équivalent temps plein.

Reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité, la Banque dessert un million et demi de clients dans des segments de marché où elle se positionne avantageusement. En plus d'occuper une place de choix auprès des consommateurs québécois, elle s'est bâti une solide réputation à travers le Canada en matière de financement immobilier et commercial, grâce à ses équipes réparties dans plus de 35 bureaux en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits bancaires aux conseillers financiers et courtiers, alors que l'expertise et l'efficacité des services de courtage intégrés de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

Au 31 octobre 2013, la Banque exploitait un réseau de 153 succursales et 422 guichets automatiques. Elle compte cinq activités (Services aux particuliers, Services aux entreprises, B2B Banque, Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et le secteur Autres).

Des renseignements supplémentaires, incluant de l'information financière, concernant les activités de la Banque, ses principaux marchés, produits et services et ses méthodes de distribution, se retrouvent à l'annexe A de la présente notice annuelle ainsi qu'au rapport de gestion et aux états financiers consolidés aux pages 18 à 133 du Rapport annuel 2013.

3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.2.1 Marchés et concurrence

La Banque est solidement enracinée au Québec et est un joueur performant dans des marchés bien choisis ailleurs au Canada. Au 31 octobre 2013, 42 % des prêts totaux de la Banque provenaient de l'extérieur du Québec. Elle se classe au septième rang des banques à charte canadiennes (Annexe I) sur la base des actifs.

L'industrie des produits et services financiers est une industrie à maturité dans laquelle se retrouvent plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les caisses populaires, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants et les courtiers en valeurs mobilières). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. Les principaux facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée.

3.2.2 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est doté de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, un emprunteur commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industrie ou produit.

Finalement, la Banque s'est donné des limites d'engagement de prêts par région. Ses politiques excluent la possibilité de consentir des prêts hors du Canada. Toute exception aux politiques doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

3.2.3 Développement de produits

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque secteur d'activité et d'experts en marketing, et constitue une activité fondamentale et régulière de la Banque.

3.2.4 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de ses ressources humaines. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales à la performance de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offrent la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

3.2.5 *Actifs incorporels*

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables. Des renseignements supplémentaires concernant les actifs incorporels se retrouvent à la section « Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles » à la page 85 du Rapport annuel 2013.

3.2.6 *Dépendance économique*

Par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est généralement autonome au niveau de ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu avec des fournisseurs de technologies informatiques des ententes pour le traitement et l'exécution de toutes les opérations liées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié le développement, le maintien et l'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à certaines firmes de consultation en systèmes d'information.

3.2.7 *Cycle des activités*

De façon générale, les activités de la Banque suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières sont relativement faibles. Cependant, le deuxième trimestre de l'année financière, qui compte moins de jours que les autres (soit 89 jours comparativement à 92 jours pour les trois autres trimestres) engendre des revenus nets d'intérêt moins élevés. Des renseignements supplémentaires à cet effet se retrouvent à la section « Analyse de l'évolution des résultats trimestriels » aux pages 30 à 32 du Rapport annuel 2013.

3.2.8 *Protection de l'environnement*

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition de biens, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effets importants sur les activités ou les résultats de la Banque.

Par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidences. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.2.9 *Réorganisations et changements à la direction*

Le 1^{er} novembre 2011, la Banque a annoncé la nomination de M. Michel C. Trudeau, vice-président exécutif, Marché des capitaux et président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et M. Pierre Minville, vice-président exécutif et chef de la gestion des risques, à titre de membres du comité de direction de la Banque.

La Banque a également mis sur pied une fonction Ressources humaines pour le secteur Particuliers et PME Québec dirigée par M. Luc Bernard, vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et aux PME. La fonction Ressources humaines de nature corporative, quant à elle, relève de Mme Lorraine Pilon, vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, Ressources humaines et secrétaire.

Plus tard en 2012, la Banque a annoncé les modifications suivantes à son comité de direction :

- Le 9 janvier 2012, M. Stéphane Therrien s'est joint à la Banque comme vice-président exécutif, Immobilier et Commercial, succédant ainsi à M. Paul Hurtubise, qui a pris sa retraite en février 2012 après 35 années de service.
- Le 23 avril 2012, M. Gilles Godbout s'est aussi joint à la Banque comme vice-président exécutif, Opérations et systèmes et chef de la direction informatique.

Au cours de l'année 2013, les changements suivants ont été apportés au comité de direction de la Banque :

- Le 2 mai 2013, M. Luc Bernard a quitté la Banque en tant que vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et PME Québec.
- Le 5 juin 2013, M. Gilles Godbout a pris la responsabilité des Services aux particuliers et a été nommé vice-président exécutif, Services aux particuliers et chef de la direction informatique. Ce même jour, M. Stéphane Therrien s'est vu confier la responsabilité additionnelle des activités du groupe PME-Québec. Il supervise maintenant l'ensemble des activités auprès des clients commerciaux.

De l'information relative à la nature et aux résultats des autres réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales, le cas échéant, est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle.

3.2.10 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir comme société socialement responsable et de contribuer au mieux-être de la collectivité. À chaque année, une portion des bénéfices nets après impôts de la Banque est versée sous forme de dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque concentre ses actions dans un certain nombre de secteurs et ses priorités sont de : contribuer à bâtir l'avenir des jeunes, bâtir une société en santé et encourager l'entraide. La Banque encourage aussi ses employés à s'impliquer dans leur communauté.

L'équité est un principe que la Banque met en pratique dans l'ensemble de ses activités. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi. Plus de 52 % des gestionnaires de la Banque sont des femmes.

3.3 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport annuel 2013, aux sections « Perspectives et objectifs pour 2014 » aux pages 21 et 22 et « Profil de risque et cadre de gestion des risques » aux pages 44 à 61 et à la note 24 « Instruments financiers - Gestion des risques » aux pages 124 et 125 du Rapport annuel 2013. Référence est également faite à la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » contenue à la page 2 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

À l'égard des exercices financiers indiqués ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

Dividendes déclarés			
	2013	2012	2011
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	1,98	1,84	1,62
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 9	0,75 (Note 1)	1,50	1,50
Série 10	1,31	1,31	1,31
Série 11	0,91 (Note 2)	-	-

Note 1 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 9 ont été rachetées le 15 mars 2013.

Note 2 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 11 ont été émises le 11 octobre 2012. Le dividende initial était de 0,1589 \$.

Lors de sa réunion tenue le 2 juin 2011, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,03 \$, ou 8 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,42 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 7 décembre 2011, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,03 \$, ou 7 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,45 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2012, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,47 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 5 décembre 2012, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,49 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 5 juin 2013, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,50 \$ par action ordinaire.

Restrictions

Les restrictions à la déclaration et au versement de dividendes sont décrites à la note 16 « Capital-actions » aux pages 103 à 107 du Rapport annuel 2013.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du bénéfice net par action. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra cependant se situer à l'extérieur de cette fourchette lorsque :

- la direction estime la mesure nécessaire afin de maintenir un capital optimal pour supporter les opérations de la Banque, tout en respectant les exigences réglementaires;
- le bénéfice net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- le bénéfice net par action se situe à un niveau hors de la normale et que les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Référence est également faite à la section « Dividendes » à la page 44 du Rapport annuel 2013.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible à la section « Capitaux propres » aux pages 38 et 39 ainsi qu'à la section « Gestion du capital » aux pages 41 à 44 du Rapport annuel 2013, de même qu'à la note 16 « Capital-actions » aux pages 102 à 107 du Rapport annuel 2013.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit pour chaque action détenue à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 peuvent être consultées au prospectus simplifié définitif daté du 6 avril 2004, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

Le 17 novembre 2010, la Banque a annoncé qu'elle renonçait irrévocablement à son droit de conversion en actions ordinaires de la Banque des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 9 et 10.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 11 octobre 2012 au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-9 à S-17, relatif à l'émission de cette série d'actions.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 11 octobre 2012 au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-9 à S-17, relatif à l'émission de cette série d'actions.

5.2 Notations (attribuées par les agences de notation)

L'information relative aux notes de crédit attribuées par les agences de notation se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la section « Notes de crédit » à la page 58 du Rapport annuel 2013.

Une notation ne vaut pas recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer en tout temps.

Des sommes ont été versées par la Banque aux agences de notation mentionnées ci-dessous, ou le seront vraisemblablement, aux fins d'obtenir des services de notation. Certaines autres sommes ont aussi été versées pour d'autres types de services fournis par ces agences au cours des deux dernières années.

Standard & Poor's (S&P)

Dépôts et dette à long terme	BBB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.
Dette subordonnée	BBB-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. ▪ Le symbole « - » indique que le titre doit être considéré comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie.
Actions privilégiées	BB+ [ou P-3 (haut) selon l'échelle canadienne]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une obligation [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une obligation avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité de l'émetteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette obligation. ▪ Le symbole « + » ou la mention « (haut) » indique que les actions doivent être considérées comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie.
Titres à court terme	A-2 [ou A-2 selon l'échelle canadienne]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A-2 se situe au deuxième rang de six catégories de notation attribuées par S&P à des titres à court terme selon son échelle de notation mondiale. La notation A-2 se situe au quatrième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P au papier commercial selon son échelle de notation canadienne. ▪ Une notation A-2 attribuée à une obligation [ou A-2 selon l'échelle canadienne] indique que la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est satisfaisante. Toutefois la sensibilité du débiteur aux changements de circonstances ou de conditions économiques est plus grande que celle des obligations ayant une notation plus élevée.

Le 13 décembre 2012, S&P a fait passer la note de crédit de contrepartie à court et à long termes de la Banque de BBB+/A-2 à BBB/A-2, la note de crédit de la dette subordonnée de BBB à BBB- et la note de crédit des actions privilégiées de BBB- à BB+. Cette mesure a été prise à la suite de l'examen par S&P des risques du secteur bancaire et économiques au Canada. De plus, S&P a modifié sa perspective de notation à court terme pour l'établir à stable, signe que S&P s'attend à ce que la Banque continue de générer des résultats durables et uniformes, soutenus par la solide

qualité de son actif, par une capitalisation adéquate et par une base de financement reposant essentiellement sur les dépôts de particuliers.

Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée;
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée;
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; et
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

DBRS Limited (DBRS)

Dépôts et dette à long terme	BBB (haut)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation BBB a une qualité de crédit adéquate. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est satisfaisante. Une obligation bénéficiant d'une notation BBB peut être vulnérable à des événements futurs. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure de la catégorie.
Dette subordonnée	BBB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation BBB a une qualité de crédit adéquate. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est satisfaisante. Une obligation bénéficiant d'une notation BBB peut être vulnérable à des événements futurs. ▪ L'absence d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.
Actions privilégiées	Pfd-3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ L'absence d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.
Titres à court terme	R-1 (bas)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation R-1 se situe au premier rang de six catégories de notation à court terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation R-1 présente une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement du débiteur des obligations financières à court terme devenues exigibles est élevée. La solidité financière n'est pas aussi forte que dans le cas des catégories supérieures. Bien que le débiteur puisse être vulnérable aux événements futurs, il démontre la capacité à pouvoir gérer les facteurs défavorables. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie.

Le 16 octobre 2013, DBRS a confirmé les notations de la Banque avec la tendance « positive » à l'égard des notations attribuées aux titres à long terme. La tendance qui accompagne la note de crédit à court terme est « stable ». Toutefois, le 9 décembre 2013, DBRS a publié ses critères de notation mis à jour à l'égard des titres subordonnés, des instruments hybrides, des actions privilégiées et des fonds propres conditionnels. DBRS a par conséquent rehaussé la note des actions privilégiées de la Banque, pour la faire passer de Pfd-3 (bas) à Pfd-3, alors que les autres notes de crédit de la Banque sont demeurées inchangées.

Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. Une tendance positive ou négative n'est pas indicative de l'imminence de la modification d'une note. En général, les situations qui donnent lieu à l'attribution d'une tendance positive ou négative sont résolues au cours d'une période de douze mois.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2012	45,51	42,90	1 394 456
Décembre 2012	45,97	43,56	3 649 369
Janvier 2013	45,24	43,62	1 958 030
Février 2013	45,18	43,73	1 292 037
Mars 2013	45,41	43,75	1 522 942
Avril 2013	44,34	42,57	1 165 107
Mai 2013	44,50	43,34	1 001 825
Juin 2013	44,50	42,41	1 184 697
Juillet 2013	45,75	43,68	1 320 442
Août 2013	45,79	44,31	1 189 636
Septembre 2013	45,62	44,31	1 247 807
Octobre 2013	47,15	44,25	1 262 400
Total			18 188 748

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 9) Symbole : « LB.PR.D » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2012	25,90	25,63	58 672
Décembre 2012	25,94	25,36	55 799
Janvier 2013	25,69	25,40	49 366
Février 2013	25,63	25,33	157 442
Mars 2013 (Note 1)	25,37	24,99	73 756
Total			395 035

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 10) Symbole : « LB.PR.E » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2012	25,52	25,27	34 651
Décembre 2012	25,40	25,13	37 340
Janvier 2013	25,85	25,27	26 584
Février 2013	25,64	25,33	18 802
Mars 2013	25,62	25,26	58 439
Avril 2013	25,64	25,42	23 673
Mai 2013	25,59	25,29	87 093
Juin 2013	25,56	24,56	64 417
Juillet 2013	25,24	24,82	37 737
Août 2013	25,06	24,00	52 730
Septembre 2013	24,87	23,88	67 734
Octobre 2013	25,15	24,60	48 598
Total			557 598

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 11) Symbole : « LB.PR.F » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2012	26,00	25,55	325 439
Décembre 2012	26,22	25,79	74 783
Janvier 2013	26,79	25,95	197 090
Février 2013	26,58	26,09	55 354
Mars 2013	26,46	25,73	55 927
Avril 2013	26,63	26,03	78 669
Mai 2013	26,70	26,20	46 087
Juin 2013	26,50	25,12	80 932
Juillet 2013	25,89	25,11	57 791
Août 2013	25,44	24,46	75 075
Septembre 2013	25,40	24,77	84 452
Octobre 2013	25,26	24,82	114 941
Total			1 246 630

Note 1 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 9 ont été rachetées le 15 mars 2013.

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 octobre 2013, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque étaient, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exerçaient le contrôle ou une emprise sur 66 293 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,23 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation
Lise Bastarache	Québec, Canada	2006	Économiste et administratrice de sociétés
Jean Bazin	Québec, Canada	2002 (et de 1990 à 2000)	Avocat-conseil, Dentons Canada s.e.n.c.r.l.
Richard Bélanger	Québec, Canada	2003	Président, Groupe Toryvel inc.
Michael T. Boychuk	Québec, Canada	2013	Président, Bimcor inc.
Isabelle Courville (Présidente du conseil)	Québec, Canada	2007	Administratrice de sociétés
Pierre Genest	Québec, Canada	2006	Président du conseil, SSQ, Société d'assurance-vie inc.
Michel Labonté	Québec, Canada	2009	Administrateur de sociétés

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation
A. Michel Lavigne	Québec, Canada	2013	Administrateur de sociétés
Jacqueline C. Orange	Ontario, Canada	2008	Administratrice de sociétés
Marie-France Poulin	Québec, Canada	2009	Vice-présidente, Groupe Camada inc.
Réjean Robitaille	Québec, Canada	2006	Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada
Michelle R. Savoy	Ontario, Canada	2012	Administratrice de sociétés
Jonathan I. Wener	Québec, Canada	1998	Président du conseil, Gestion Canderel inc.

Le mandat de tous les administrateurs se terminera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque ont occupé les postes actuels ou ont assumé des fonctions de direction dans les mêmes sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Michael T. Boychuk, qui était avant juillet 2009, premier vice-président et trésorier de BCE Inc./Bell Canada et de Mme Michelle R. Savoy, qui était, avant septembre 2011, présidente de Capital Guardian (Canada) Inc.

La Banque compte trois comités du conseil d'administration, dont les membres sont les suivants :

Comité d'audit : Richard Bélanger (président), Michael T. Boychuk, Isabelle Courville, A. Michel Lavigne et Jacqueline C. Orange.

Comité de gestion des risques : Lise Bastarache, Richard Bélanger, Michel Labonté (président), Michelle R. Savoy et Jonathan I. Wener.

Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise : Jean Bazin (président), Isabelle Courville, Pierre Genest et Marie-France Poulin.

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Poste	Lieu de résidence
Réjean Robitaille	Président et chef de la direction	Québec, Canada
François Desjardins	Vice-président exécutif, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, B2B Banque	Ontario, Canada
Gilles Godbout	Vice-président exécutif, Services aux particuliers et chef de la direction informatique	Québec, Canada
Michel C. Lauzon	Vice-président exécutif et chef de la direction financière	Québec, Canada
Pierre Minville	Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques	Québec, Canada
Lorraine Pilon	Vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, Ressources humaines et secrétaire	Québec, Canada
Stéphane Therrien	Vice-président exécutif, Services aux entreprises	Québec, Canada
Michel C. Trudeau	Vice-président exécutif, Marché des capitaux, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Québec, Canada

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont occupé d'autres fonctions de direction au sein de la Banque ou de ses filiales au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Michel C. Lauzon, qui était, avant janvier 2009, administrateur de sociétés; de M. Gilles Godbout, qui était, avant avril 2012, directeur principal, Technologie de l'information de Hydro-Québec et de M. Stéphane Therrien, qui était, avant septembre 2011, premier vice-président et chef de la direction commerciale de GE Capital Canada.

7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Basé sur les informations fournies par M. Michael T. Boychuk, celui-ci était administrateur de Yellow Média inc., lorsque cette société a annoncé une restructuration de son capital le 23 juillet 2012. La mise en oeuvre de la restructuration du capital a pris effet le 20 décembre 2012 et a été mise en oeuvre au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Basé sur les informations fournies par Mme Michelle Savoy, celle-ci était administratrice de la société 2172079 Ontario Inc., une société fermée opérant une franchise de restaurant, lorsque cette société a fait une cession de tous ses biens au profit de ses créanciers conformément à l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

8.1 Poursuites

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires impliquant la Banque se retrouve à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » aux pages 130 à 132 du Rapport annuel 2013.

9. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont gardés à Canton, Massachusetts (États-Unis).

10. CONTRATS IMPORTANTS

En vertu d'une convention datée du 11 octobre 2011 dont la clôture a eu lieu le 16 novembre 2011, B2B Trust (devenu B2B Banque), filiale de la Banque, a acquis 100 % de Compagnie de fiducie M.R.S. et de M.R.S. Inc. par une transaction d'achat d'actions.

Une entente a été signée le 14 octobre 2011 entre la Banque et Placements Mackenzie pour la distribution de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque, en tant que distributeur principal, distribue une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie depuis la mi-janvier 2012.

En vertu d'une convention datée du 6 juin 2012 dont la clôture a eu lieu le 1^{er} août 2012, B2B Banque a acquis 100 % de Compagnie de fiducie AGF par une transaction d'achat d'actions.

Tous les contrats importants sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

11. INTÉRÊTS DES EXPERTS

11.1 Nom des experts

L'auditeur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. L'auditeur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

12.1 Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit se retrouve à l'annexe B de la présente notice annuelle.

12.2 Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Banque est composé de :

Richard Bélanger, président
Michael T. Boychuk
Isabelle Courville
A. Michel Lavigne
Jacqueline C. Orange

Selon l'évaluation effectuée par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens entendu par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

12.3 Formation et expérience pertinentes

Richard Bélanger, FCPA, FCA – M. Bélanger est président de Groupe Toryvel inc. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable professionnel agréé depuis 1980. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2004. De mars 1997 à mai 2012, il a été membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Stella-Jones inc., une société inscrite en bourse. Il est également administrateur indépendant principal du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Genivar inc., une entité inscrite en bourse. M. Bélanger est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Banque depuis le 20 mars 2003. Il est également membre du comité de gestion des risques et président du comité d'audit depuis le 7 mars 2006.

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA – M. Boychuk est président de Bimcor inc., gestionnaire de placements des caisses de retraite des compagnies du groupe Bell Canada depuis juillet 2009. De 1999 à 2009, M. Boychuk était premier vice-président et trésorier de BCE inc./Bell Canada, responsable pour l'ensemble des activités de trésorerie, de la sécurité corporative, de l'environnement et du développement durable et des caisses de retraite des compagnies du groupe BCE.

M. Boychuk est comptable professionnel agréé depuis 1979. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2011. M. Boychuk est également membre du conseil des gouverneurs, membre du comité d'audit depuis 2006 et président du comité depuis 2012 de l'Université McGill et membre du conseil consultatif international de la Faculté d'administration de cette université. Il a également été président du comité d'audit de Yellow Média inc. de 2004 à 2009 et de janvier 2012 à décembre 2012.

Isabelle Courville – Mme Courville est administratrice de sociétés. De 2011 à 2013, Mme Courville était présidente d'Hydro-Québec Distribution et, de 2007 à 2011, présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie. De 2003 à 2006, elle a été présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et, de 2001 à 2003, présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq (Télébec-Northern Tel).

Mme Courville est ingénieure et avocate. À titre de présidente et de présidente et chef de la direction, Mme Courville a acquis une vaste expérience tant au sein de sociétés cotées en bourse et réglementées qu'auprès de sociétés d'État. Elle a dirigé des entreprises possédant les plus hauts standards de gouvernance où elle a acquis une solide compétence au niveau de l'analyse et de la présentation des états financiers ainsi qu'au niveau des règles de divulgation de l'information financière. Mme Courville est membre du conseil d'administration et membre du comité de rémunération de Groupe TVA inc. et membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, deux sociétés inscrites en bourse, ainsi que membre du conseil d'administration et membre du comité exécutif de l'École Polytechnique de Montréal.

A. Michel Lavigne, FCPA, FCA – M. Lavigne est comptable professionnel agréé depuis 1973. Il a pratiqué à titre d'expert comptable, vérificateur auprès d'entreprises importantes privées et publiques, dont notamment des institutions financières. Il a été un des associés principaux du cabinet de comptables Raymond Chabot Grant Thornton de 1985 à 2005, en plus d'assumer la présidence du cabinet de 2001 à 2005. L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec lui a décerné le titre de membre d'honneur (Fellow) en 2002. Il est également membre de l'Institut canadien des comptables agréés.

M. Lavigne est membre des conseils d'administration et membre des comités d'audit de Groupe TVA inc., Québecor inc. et de Primary Energy Recycling Corporation, trois sociétés inscrites en bourse, de même que membre des conseils d'administration et membre des comités d'audit de Québecor Média, Vidéotron Ltée, Corporation Sun Media, TeraXion inc. et Société canadienne des postes. M. Lavigne a été membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2005 à 2013 et président dudit comité de 2009 à 2013.

Jacqueline C. Orange – Mme Orange est administratrice de sociétés et siège sur le conseil d'administration et le comité d'audit de la Banque depuis le 11 mars 2008. De 1996 à 2005, elle était présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme de service spécial du ministère fédéral des Finances, où elle était responsable d'actifs de 22 milliards \$ et de plus de 3 milliards \$ de ventes annuelles. Durant les 17 années précédentes, elle a occupé plusieurs postes exécutifs de responsabilité croissante dans les domaines bancaires, des fiducies et de l'assurance. Mme Orange est membre du comité d'examen indépendant de First Trust Portfolios

Canada et membre du conseil et présidente du comité d'audit des Experts-comptables de la province de l'Ontario. Elle a été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Toronto de 1999 à 2008, et en a présidé le conseil d'affaires de 2003 à 2007 (le comité de vérification de l'Université faisait rapport au conseil d'affaires, qui révisait et approuvait les états financiers).

Mme Orange est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires du Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario. En 2008, Mme Orange a reçu la mention d'administratrice IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés, en plus d'avoir complété le programme de perfectionnement des administrateurs à la Rotman Business School de l'Université de Toronto.

12.4 Politiques et procédures d'approbation préalable

Au cours de l'exercice, le comité d'audit a revu la politique de la Banque relativement aux services pouvant être rendus par son auditeur externe. Cette politique précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à l'audit rendus par l'auditeur externe de la Banque. La politique interdit normalement à la Banque d'engager son auditeur externe pour fournir certains services non liés à l'audit, à la Banque et à ses filiales, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, d'audit interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet toutefois à la Banque de retenir les services de l'auditeur externe pour d'autres services non liés à l'audit seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité d'audit. De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour l'auditeur externe.

12.5 Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par l'auditeur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012.

Catégorie d'honoraires	2013 (\$)	2012 (\$)
Honoraires d'audit	2 211 280	2 596 000
Honoraires pour services liés à l'audit	439 700	273 000
Honoraires pour services fiscaux	166 136	113 000
Autres honoraires	1 004 544	443 000
Total	3 821 660	3 425 000

« **Honoraires d'audit** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, les autres audits et dépôts réglementaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les auditeurs indépendants, dont notamment certains services liés à l'intégration des activités des entreprises acquises en 2012, ainsi que l'audit de diverses fiducies et autres entités exigée dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des audits et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories d'honoraires d'audit, d'honoraires pour services liés à l'audit et d'honoraires pour services fiscaux, notamment les services de traduction ainsi que les services d'assistance visant l'amélioration de processus de crédit et l'amélioration des systèmes de gestion de la trésorerie.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

Des exemplaires de la présente notice annuelle, du Rapport annuel 2013 et de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat corporatif de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3.

ANNEXE A

PROFIL DES ACTIVITÉS au 31 octobre 2013

Activité	Services aux particuliers	Services aux entreprises	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres
Profil	Offre complète de produits et services financiers pour les particuliers par l'entremise de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 153 succursales, dont 40 boutiques de services financiers ▪ 422 guichets automatiques, avec un positionnement exclusif dans le métro de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport 	Financement immobilier destiné à des promoteurs et financement commercial pour des PME et entreprises de taille moyenne par l'entremise de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 35 bureaux en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec 	Produits et services financiers offerts par l'intermédiaire d'un réseau de 27 000 conseillers financiers et de courtiers partout au Canada	Activités de marchés des capitaux de la Banque; services de courtage intégrés destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels offerts par l'entremise de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 bureaux au Québec, en Ontario et au Manitoba 	Services de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trésorerie et finances ▪ Gestion intégrée des risques ▪ Affaires corporatives et Ressources humaines ▪ Technologies de l'information
Nombre d'employés (en équivalent temps plein)	Environ 1 850	Environ 550	Environ 860	Environ 240	Environ 500

Activité	Services aux particuliers	Services aux entreprises	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres
Sommaire des produits et services offerts	Produits transactionnels, solutions hypothécaires, prêts, marges de crédit, produits d'investissement (certificats de placement garantis, dépôts à terme, fonds communs de placement, etc.), cartes de crédit VISA, cartes de paiement et assurance-crédit	Financement immobilier de propriétés commerciales et services bancaires commerciaux à l'intention d'entreprises à l'échelle du Canada Solutions de financement à court et long termes, produits d'investissement, services transactionnels, cartes de crédit Visa, services électroniques, transactions de change et règlement de transactions internationales	Produits bancaires aux particuliers, notamment des prêts à l'investissement, des prêts hypothécaires résidentiels, des comptes à intérêt élevé, des CPG et des comptes et services de placement offerts par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers financiers et de courtiers	Institutionnel – Revenu fixe Recherche et négociation de titres gouvernementaux et corporatifs Financement de gouvernements et de corporations Institutionnel – Actions Recherche et négociation de titres de sociétés à petite capitalisation pour les gestionnaires de portefeuilles Financement de sociétés à petite capitalisation Services aux particuliers Conseil, négociation et recherche, ainsi que Programme immigrants-investisseurs Services aux institutions Gamme complète de services administratifs d'arrière guichet	

ANNEXE B

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Constitution

Le comité d'audit (le « comité ») est constitué par le conseil d'administration de la Banque afin d'appuyer le conseil dans l'exercice de ses fonctions en matière de surveillance et de communication et de divulgation.

Le comité doit revoir son mandat annuellement.

2. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs.

Le conseil d'administration désigne, lors de la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle, les administrateurs qui forment le comité et le président du comité. La majorité des membres du comité doit être constituée d'administrateurs qui n'appartiennent pas au groupe de la Banque. Aucun employé ou dirigeant de la Banque ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité. Tous les membres du comité doivent rencontrer les exigences d'indépendance établies par le conseil et posséder des compétences financières prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Les membres du comité demeurent en fonction jusqu'à la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne soient, dans l'intervalle, remplacés par décision du conseil.

3. Rémunération

Les membres du comité reçoivent pour leurs services la rémunération qui est déterminée par résolution du conseil.

4. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Les réunions du comité peuvent être tenues sans avis, pourvu que les membres renoncent à tel avis, aussi souvent que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent.

Le président du comité, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le responsable de l'audit interne et l'auditeur externe peuvent demander à ce qu'une réunion soit convoquée.

L'auditeur externe reçoit avis des réunions du comité et peut y assister s'il le désire.

5. Quorum

Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres.

6. Président

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président pro tempore.

L'auditeur externe, le responsable de l'audit interne et le responsable de la gestion du risque réglementaire peuvent communiquer directement avec le président du comité.

7. Procédure

La procédure aux réunions du comité est la même que celle suivie aux réunions du conseil d'administration.

8. Pouvoirs du comité

Dans le cadre de son mandat, le comité, s'il le juge opportun, peut :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec ou rencontrer en séance privée tout cadre ou employé de la Banque de même que ses auditeurs interne et / ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque, en fixer et en payer la rémunération, conformément à la politique du conseil d'administration sur l'utilisation d'aviseurs externes.

9. Secrétaire

Le secrétaire de la Banque ou tout autre officier désigné par le président de la Banque accomplit en regard du mandat du comité les fonctions de secrétaire ainsi que celles que lui confie le président du comité.

10. Fonctions

Le comité s'acquitte de ses obligations réglementaires ainsi que les fonctions suivantes qui lui sont déléguées par le conseil et toutes autres fonctions qui peuvent lui être déléguées de temps à autre par le conseil :

10.1 Fonctions de surveillance

À l'égard de l'auditeur externe :

- 10.1.1 recommander au conseil la nomination ou la destitution de l'auditeur externe;
- 10.1.2 s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'auditeur externe, réviser et, le cas échéant, approuver son mandat et la lettre d'engagement et recommander sa rémunération au conseil;
- 10.1.3 s'assurer de la compétence et de l'indépendance de l'associé du cabinet d'audit externe responsable de la mission auprès de la Banque et s'assurer de sa rotation périodique;
- 10.1.4 s'assurer que la portée du plan d'audit est adéquate, que le plan d'audit est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que la fréquence d'examen du plan d'audit est adéquate;
- 10.1.5 surveiller les travaux de l'auditeur externe et résoudre les désaccords entre la direction et l'auditeur externe;
- 10.1.6 examiner périodiquement le rendement de l'auditeur externe;
- 10.1.7 établir des critères pour les services autres que d'audit que l'auditeur externe pourrait offrir, notamment les règles sur les situations où l'approbation préalable du comité est requise, et approuver au préalable les services, le cas échéant;
- 10.1.8 réviser et, le cas échéant, approuver les politiques d'engagement à l'égard des associés et des salariés et anciens associés et salariés des auditeurs externes actuels et passés;

À l'égard de l'information financière :

- 10.1.9 surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables;
- 10.1.10 discuter avec l'auditeur externe de la qualité des états financiers et s'assurer que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Banque;
- 10.1.11 discuter avec la direction et l'auditeur externe des résultats de l'audit, des états financiers et des documents connexes, du rapport d'audit et de toute préoccupation connexe de l'auditeur externe;

- 10.1.12 rencontrer périodiquement l'auditeur externe, en l'absence de la direction, pour comprendre toutes les questions qui peuvent avoir été soulevées au cours de rencontres de l'auditeur avec la direction dans le cadre de l'audit et la façon dont ces questions ont été résolues, et pour déterminer dans quelle mesure les pratiques comptables utilisées par la Banque sont appropriées compte tenu de l'importance de l'élément;
- 10.1.13 revoir la lettre de recommandation de l'auditeur externe qui suit l'audit annuel et les suivis qui y sont donnés, les changements importants aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;
- 10.1.14 réviser les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication et en recommander l'adoption par le conseil, le cas échéant;
- 10.1.15 vérifier tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque et portés à son attention par l'auditeur externe ou l'auditeur interne ou un dirigeant, incluant les prêts prévus à l'article 328 de la *Loi sur les banques*, et rencontrer l'auditeur externe pour en discuter;
- 10.1.16 recommander au conseil la déclaration de dividendes et revoir le communiqué de presse y afférant;
- 10.1.17 réviser les états financiers annuels des filiales supervisées par le Bureau du Surintendant des institutions financières (Canada) et en recommander l'adoption par le conseil d'administration de chacune des filiales;
- 10.1.18 réviser et, le cas échéant, approuver les transferts d'impôt entre la Banque et ses filiales;
- 10.1.19 réviser et, le cas échéant, approuver, les états financiers des régimes de retraites offerts par la Banque à ses employés;

À l'égard de la fonction d'audit interne :

- 10.1.20 approuver la sélection du responsable de l'audit interne, s'assurer de sa compétence, de son indépendance, de la suffisance de ses ressources et de sa rémunération et réviser et, le cas échéant, approuver son mandat;
- 10.1.21 s'assurer que les activités d'audit interne ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisants et qu'elles font l'objet d'examen périodiques;
- 10.1.22 s'assurer que la portée du plan d'audit est adéquate, que le plan d'audit est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que la fréquence d'examen du plan d'audit est adéquate;
- 10.1.23 discuter avec le responsable de l'audit interne de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;
- 10.1.24 examiner périodiquement le rendement du responsable de l'audit interne;

À l'égard des contrôles internes :

- 10.1.25 s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et d'information de gestion, revoir, évaluer et approuver ces systèmes et s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité, incluant les éléments faisant partie de toute certification exigée par la réglementation;
- 10.1.26 rencontrer l'auditeur externe, le responsable de la fonction de l'audit interne ainsi que la direction pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion mis en place ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes relevées;

- 10.1.27 s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou d'audit et concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit et, notamment, réviser et, le cas échéant, approuver la politique sur le traitement des plaintes et commentaires portant sur les pratiques douteuses en matière comptable et s'assurer de son respect;

À l'égard des organismes de surveillance :

- 10.1.28 rencontrer les autorités réglementaires, discuter de leurs constatations et recommandations et en effectuer le suivi;

10.2 Fonctions de communication et de divulgation

- 10.2.1 réviser et, le cas échéant, approuver la façon dont les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec la Banque;
- 10.2.2 s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers et s'assurer de leur efficacité et, notamment, réviser et, le cas échéant, recommander au conseil d'approuver la politique de divulgation de l'information financière et s'assurer de son respect;
- 10.2.3 faire rapport aux actionnaires sur la performance de la Banque.

11. **Rapport**

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil suivant d'ordinaire celle du comité, et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également rapport de ses activités annuellement aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires.